



COMMISSIONNEMENT À LA DNT : HALTE AU MEPRIS !

JUILLET 2020

Notre travail doit être valorisé

Comme on pouvait s'y attendre, La Poste prend pour argument l'impact économique de la crise pour ne pas rétribuer à sa juste valeur le travail des salariés ! Cela n'est pas acceptable et ce, d'autant plus que cette crise nous a aussi impacté. Nous avons dû nous adapter au « travail à la maison » avec des contraintes familiales (garde et suivi scolaire des enfants, aide aux proches...) et des dépenses financières supplémentaires (nourriture, énergie, téléphonie, internet...).

Pour des objectifs et un commissionnement adaptés

Pour la CGT, il était hors de question que le commissionnement du T2 soit à zéro car le personnel n'est en aucun cas responsable de la situation. La meilleure des solutions, devant cette situation unique et inédite, serait de réviser les objectifs comme le font d'ailleurs bon nombre d'autres entreprises. L'absence de révision des objectifs fait craindre un plan de surperformance dès la rentrée de septembre 2020 qui serait usant pour le personnel.

Un commissionnement au forfait inéquitable

Lors de la plénière du 10 juillet, la DNT nous annonce la mise en place d'un commissionnement au forfait à hauteur de 75 % du commissionnement moyen de la fonction versé au T2 2019 qui intègre une part managériale à 100%.

Le retour des agents sur ce système est clair : c'est très démotivant, et dévalorisant !

En effet, les vendeurs qui ont engendré plus de commissionnement recevront 1373€ pour un 3.1 ou 1985€ pour un 3.2., pour les CC TF 3.1 recevront 1149€ et 1355€ pour les CC TF 3.2 ..

La CGT a dénoncé cette injustice et s'interroge : pourquoi le commissionnement réel du T2 2020 est octroyé à la FDV de la DDCE et non à la FDV de la DNT ?

Nos propositions pour un juste commissionnement

- ▶ Révision des objectifs
- ▶ Garantie pour toutes et tous de la moyenne nationale du T2 2019
- ▶ Octroi du commissionnement au réel s'il est plus favorable pour le vendeur

POUR UN JUSTE
COMMISSIONNEMENT
SIGNEZ
LA PETITION !

